Alain Lambert, ancien ministre du Budget

«L'excès de dépense publique gonfle la dette, asphyxie notre économie et détruit l'emploi»

Retrouvez cette émission TV sur lerevenu.com

➤ Robert Monteux a reçu Alain Lambert sur le plateau du Revenu TV, en compagnie de Jean-Pierre Coffe et Gilles Ulrich.

Robert Monteux : Pourquoi vouloir jeter un tel pavé dans la mare avec votre livre «Déficits publics» ?
Alain Lambert : Ce livre n'est pas un pamphlet. Il ne grossit pas le trait pour forcer l'attention. J'ai voulu faire une photographie exacte de la situation réelle des finances publiques de notre pays, si rarement expliquée clairement. Mais pas d'inquiétude : après la première partie, qui fait précisément le constat de nos déficits publics, les parties suivantes ont pour titre «Espoir», puis «Solutions».

Robert Monteux : Vous écrivez que le pays se drogue à la dépense publique. Pourquoi ?
Alain Lambert : Je dénonce cette légende qui fait croire aux Français que la dépense publique a une vertu magique : alimenter la croissance économique. Mais si c'était vrai, puisque nous avons la dépense publique la plus élevée au monde, nous aurions le taux de croissance le plus élevé au monde ! C'est tout le contraire : l'excès de dépense publique gonfle la dette, asphyxie notre économie et détruit l'emploi.

Jean-Pierre Coffe : On a coutume de dire «trop d'impôt tue l'impôt» et encore plus depuis deux ans ! Je suppose que c'est votre avis…
Alain Lambert : Oui, et cela a été démontré scientifiquement par certains économistes, en particulier Arthur Laffer. Qui peut accepter de gaieté de cœur d'abandonner 100% de ses revenus au Trésor public ? Au-delà de 50% d'imposition du fruit de son travail, le contribuable contourne, optimise, voire s'expatrie.

Jean-Pierre Coffe : Vous dites que «la démocratie est à bout de souffle». Mais, comment peut-on s'en sortir ?

© COSMAO

Dans notre nouvelle émission télé «Revenu Débats», diffusée sur le site Internet lerevenu.com, nous invitons des personnalités marquantes qui dialoguent sur des sujets d'actualité. De gauche à droite, Alain Lambert, Robert Monteux, directeur du Revenu, et Jean-Pierre Coffe.

Alain Lambert : C'est précisément la Ve République qui est à bout de souffle. Notre logiciel démocratique est complètement déréglé. L'heure est venue de procéder à une véritable révolution copernicienne de notre régime. Il faut que nos dirigeants politiques retrouvent un cadre institutionnel favorisant le respect mutuel et le sens de la responsabilité.

Robert Monteux : Seriez-vous favorable à une nouvelle cohabitation ?
Alain Lambert : Je vous retourne la question : quelle est la première chose qu'a faite la chancelière Angela Merkel après sa réélection ? Elle est allée voir les dirigeants du SPD, le parti concurrent, pour former une coalition. Si, en France, la majorité issue des urnes ne parvient pas à construire avec l'opposition un tel contrat de législature, comme en Allemagne, nous n'irons pas loin !

Retrouvez l'interview TV d'Alain Lambert sur notre site Internet lerevenu.com

Robert Monteux : Vous prônez d'abandonner l'élection du président de la République au suffrage universel…
Alain Lambert : L'évolution de la Ve République a abouti à une véritable monarchie républicaine. Son esprit a été complètement dévoyé par la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans et l'inversion du calendrier électoral où les législatives succèdent aussitôt à la présidentielle. Le pouvoir du Premier ministre s'en trouve très affaibli. N'oublions tout de même pas que, avant 1962 et les événements d'Algérie, la Constitution de la Ve République n'avait pas prévu l'élection du président au suffrage universel.

Jean-Pierre Coffe : Je doute que vous trouviez une majorité pour une telle réforme de la Constitution…
Alain Lambert : L'intérêt général de la France est en jeu. Pensez-vous que nos compatriotes ne soient pas conscients de l'urgente nécessité de réformer notre pays en profondeur ? Si nous ne le faisons pas pour nous-mêmes, pensons au moins à nos enfants, pour que leur génération n'affronte pas des conditions de vie moins bonnes que les nôtres.

Gilles Ulrich : Dès 1997, vous déclariez être favorable à une stabilisation de la fiscalité de l'assurance vie. Avez-vous changé d'avis ?
Alain Lambert : Non, bien entendu. J'ai même été l'auteur, cette année-là, d'un rapport au Sénat qui portait le titre suivant : *De l'importance de l'épargne et des dangers de la mal aimer.* L'assurance vie tient une place privilégiée dans l'épargne des Français. Encore faut-il que son régime fiscal respecte une certaine stabilité et que celle en vigueur au moment de la souscription du contrat reste la même jusqu'à son terme. L'assurance vie est un placement aussi utile à l'État – car il l'aide à financer le déficit public –qu'aux épargnants auxquels il garantit des ressources et un capital, à son terme.

Propos recueillis par Robert Monteux et Alain Chaigneau, avec Jean-Pierre Coffe et Gilles Ulrich (Le Conservateur)

Les graves carences de la mécanique budgétaire française

➤ **Alain Lambert plaide pour une autre réforme de la Constitution.**

Un livre de plus pour fustiger la gabegie de l'État providence et l'envolée de la dette publique française ? Dans sa première partie, l'ouvrage d'Alain Lambert, ex-ministre délégué au Budget du gouvernement Raffarin de 2002 à 2004, pourrait ressembler à ces innombrables essais, pamphlets et autres rapports de grands banquiers qui finissent aux oubliettes de la réforme de l'État. Mais, très vite, l'auteur montre qu'il connaît la mécanique budgétaire sur le bout des doigts. Et pour cause : notaire de formation, Alain Lambert a été aussi conseiller municipal, maire, président de conseil général, sénateur, rapporteur du Budget et président de la Commission des finances. Les finances publiques, il les connaît donc de l'intérieur et depuis trente ans.

Nouveau cadre budgétaire

Mieux encore, Alain Lambert (divers droite) a été l'un des deux pères fondateurs, avec Didier Migaud (PS), l'actuel premier président de la Cour des comptes, de la fameuse loi organique relative aux lois de finances (LOLF) adoptée en 2001. Ce nouveau cadre budgétaire a permis de rétablir le contrôle du Parlement sur le Budget et d'organiser davantage de transparence sur son élaboration. Mais le travail de réforme budgétaire est encore inachevé. Le besoin d'une «LOLF 2» s'avère criant. Alain Lambert explique longuement – et clairement – tout ce qui manque au cadre budgétaire actuel pour que le pays puisse, un jour, espérer respecter l'objectif d'équilibre des finances publiques, pourtant inscrit dans la Constitution depuis le 23 juillet 2008.

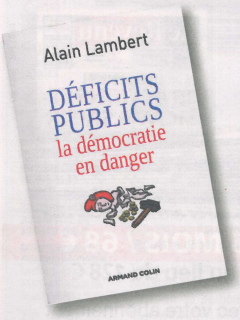

«Déficits publics, la démocratie en danger», par Alain Lambert. Éditions Armand Colin, 235 pages, 19,90 euros.

Absence de consolidation

L'une des grandes carences dénoncées par l'ancien ministre du Budget tient à l'absence d'une présentation «consolidée» du budget de l'État, avec ceux de la protection sociale et des collectivités territoriales : «La France, qui s'est engagée à unifier les comptes des différentes administrations publiques à l'égard de l'Union européenne, transmet pourtant ces informations à la Commission, au Trésor et à l'Insee.»

Vers un nouveau chantier

Alain Lambert milite donc pour une réforme de la Constitution qui permettrait, entre autres, de mieux «mesurer le coût réel du service rendu par l'État». Une nouvelle mission confiée à l'ancien ministre et à Martin Malvy (PS) pour aider les collectivités à mieux maîtriser les finances locales préfigure peut-être un tel grand chantier.

Alain Chaigneau